

RAPPORT D'ENQUÊTE

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

concernant le projet de

réhabilitation de zones de laminage de crues

*sur le ruisseau de La Ganne Secteur Beauséjour sur la Commune de
LIBOURNE*



Avenue de l'Europe J. Monnet

Parcelle 0102

Parcelle 0103

Parcelle 0104

Chemin privé pour
l'accès au chantier

Lundi 03 avril au mardi 02 mai 2023
Commissaire Enquêteur : Joseph PICO

RAPPORT

- SOMMAIRE -

- I -

Organisation de l'enquête publique :

- 10 – Commune de Libourne.
- 11 - Cadre juridique concernant l'enquête publique.
- 12 - Concertation et visite des lieux :
- 13 - Calendrier des permanences.
- 14 - Information du Public.
 - 14-1) Publicité dans la presse locale (annexes 60).
 - 14-2) Affichage réglementaire (annexe 59).
 - 14 -3) Consultation sur site internet :
 - 14-4) Dépôts des avis des intervenants :
- 15 - Accueil du public.
 - 15-1) Modalités d'accueil du public.
 - 15-2) Composition du dossier d'enquête publique.
- 16 - Clôture de la période de consultation du public
 - 16-1) Interventions du public sur le registre d'enquête publique.
 - 16-2) Dépôt de messages numériques : ddtm-spe@gironde.gouv.fr
 - 16-3) Dépôt de messages ou de courriers remis en mairie :
 - 16-4) Accès gratuit au dossier au dossier :
 - 16-5) Communication du dossier d'enquête publique :
 - 16-6) Incidents relevés au cours de l'enquête publique.
- 17) - Remise des courriers et du registre d'enquête publique.

- II -

- DIG Libourne -

- Historique du projet

- III -

- Modalités de fin d'enquête -

- 31 – Clôture de l'enquête, remise des courriers, du registre et du dossier d'enquête publique :
- 32 – PV de la consultation du public :
- 33 – Mémoire en réponse du pétitionnaire :
- 34 – Gestion des documents mis à la disposition du public.

- IV -

- Conclusions du Commissaire Enquêteur :

- V -

- Liste des pièces jointes : (annexes de 50 à 64).

- Organisation de l'Enquête Publique -

- 10 - Commune de Libourne :

Située géographiquement à la confluence des rivières de l'Isle et de la Dordogne, Libourne est une ville plurielle de 25 063 habitants, revendiquant des identités multiples. Ville bastide fondée au Moyen Âge ; ville portuaire puisque Libourne est un ancien port maritime et aujourd'hui de tourisme fluvial et de plaisance via le récent aménagement de ses barges et ses quais ; ville vinicole avec ses illustres appellations et enfin, ville du Père Noël ou du moins, de son secrétariat.

A la demande de la commune de Libourne, La Cali, communauté d'agglomération du Libournais en charge de la compétence GEMAPI, souhaite diminuer l'impact des crues sur la ville de Libourne.

Le secteur concerné par cette DIG, est situé en amont du lotissement Beauséjour, régulièrement inondé car traversé par le ruisseau « LA GANNE » dit « ruisseau du mauvais temps ».

Les opérations destinées à protéger ce lotissement sont en totalité contenues sur la parcelle cadastrale n° BI 102 propriété de M Daniel Mouty, seul propriétaire privé concerné.

- 11 - Cadre juridique de l'enquête publique :

- 11-1) Textes spécifiques à cette DIG :

- - 28 février 2023 - Demande de nomination d'un commissaire enquêteur par le Préfet (Pièce jointe n° 50)
- - 28 février 2023 - Décision n°E23000026/33 du Tribunal Administratif de Bordeaux, désignant de M Joseph PICO Commissaire Enquêteur Titulaire - (Pièce jointe n°51)
- - 09 mars 2023 - Arrêté de Mme La Préfète de la Gironde - (Pièce jointe n°52)

- 11-2) Cadre juridique : TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

• Code de l'urbanisme et notamment les articles :

- article 300-1 du code de l'urbanisme
- article L. 122-3 du code de l'environnement
- Code de l'environnement : articles L.123-6, L.211-7, R.214-88 à R.214-103 ;
- Code de l'environnement : articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants (enquête de type environnemental).
- Code rural et de la pêche maritime : L151-36 à 40, R.151-31 à 37.

- 11-3) - OBJET DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES TRAVAUX (DIG)

La procédure de déclaration d'intérêt général des travaux est prévue pour deux catégories de projets :

- Les travaux, actions, ouvrages ou installations cités à l'article L.211-7 du Code de l'environnement (cf. che n° 32) :

- . 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- . 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- . 3° L'approvisionnement en eau ;
- . 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
- . 5° La défense contre les inondations et contre la mer.
- . 6° La lutte contre la pollution.
- . 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- . 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- . 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile.
- . 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.
- . 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- . 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous- bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Cette EP DIG est concernée par les rubriques 1-2-4-5-8 et 9 citées ci-dessus.

- Les travaux suivants, lorsqu'ils présentent, du point de vue agricole ou forestier, un caractère d'intérêt général ou d'urgence (article L.151-36 du Code rural et de la pêche maritime) :

- 1° Lutte contre l'érosion et les avalanches, reboisement et aménagement des versants,

défense contre les incendies et réalisation de travaux de desserte forestière, pastorale ou permettant l'accès aux équipements répondant aux objectifs de protection précités ;

- . 2° Travaux de débroussaillage des terrains mentionnés à l'article L. 126- du présent code.
- . 3° Entretien des canaux et fossés.
- . 4° et 5° (alinéas abrogés).
- 6° Irrigation, épandage, colmatage et limonage.
- 7° Les travaux de débardage par câble et les travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois.

Cette EP DIG est concernée par les rubriques -2-3 citées ci-dessus.

Cette DIG correspond bien à la législation permettant la réalisation des aménagements envisagés par La Cali.

- 12 – Concertation et visite des lieux :

- 12-1 – Concertation avant la période de consultation du public :

- Jeudi 9 mars 2023 à 09h30 concertation :

M Matthieu Teissier La Cali DIG responsable de l'opération Bassin de Beauséjour - laminage des crues du ruisseau de la Ganne et son adjoint M Éric BOMIS m'ont reçu 54 bis rue des Bordes - LIBOURNE et informé de l'historique et de la problématique du lotissement Beauséjour et décrit les solutions envisagées pour contenir les débordements constatés depuis la réalisation de ce lotissement.

Un seul particulier est concerné par cette opération, M Daniel Mouty propriétaire de la parcelle n° BI 102 de 6000m² en amont de la zone à protéger.

Cette zone sera aménagée pour recevoir et contenir les excédents d'eau dus aux orages.

M Daniel Mouty s'est toujours montré très coopératif pour ces aménagements sur sa propriété.

- Jeudi 09 mars 2023 à 10h30, Visite des lieux :

Après la concertation à la Direction des Services Techniques, la zone concernée étant située à proximité, M Matthieu TEISSIER m'a conduit sur les lieux de cette opération et a complété l'information sur cette problématique. En l'absence de M Daniel Mouty, je n'ai pu observer la situation de cette opération que de l'extérieur de la zone concernée.

- 13 - Calendrier des permanences –

- lundi	03 avril de 9h00 à 12h00	salle ronde
- mercredi	12 avril de 14h00 à 17h00	salle ronde
- jeudi	20 avril de 14h00 à 17h00	salle ronde
- vendredi	28 avril de 09h00 à 12h00	salle ronde
- mardi	02 mai de 14h00 à 17h00	salle Pierre BERNARD

- 14 - Information du Public :

- **14 -1) Publicité dans la presse locale.**
Cette enquête a fait l'objet des publicités suivantes :
 - **SUD-OUEST** -
 - jeudi 16 mars 2023 - pièce jointe n°56
 - jeudi 06 avril 2023 - pièce jointe n°58
 - **LES ECHOS JUDICIAIRE GIRONDIN** -
 - vendredi 17 mars 2023 - pièce jointe n°55
 - vendredi 07 avril 2023 - pièce jointe n°57
- **14-2) Affichage réglementaire :**



Cet avis, pièces jointes n°63 et 64, a été affiché, du 17 mars au 2 mai, en mairie, à proximité de la zone de réalisation des travaux, parcelle BI 102 propriété de M Daniel Mouty, 4 avenue de l'Europe et aux endroits habituels.

- **14-3) Consultation sur le site internet des services de l'état en Gironde :**

- Le dossier d'enquête était consultable sur le site de la DDTM :

www.gironde.gouv.fr

Le public disposait d'un accès gratuit au dossier sur un poste informatique à l'accueil de la DDTM de la Gironde cité administrative. De plus, le public pouvait obtenir à ses frais, une copie du dossier d'EP auprès du Service des procédures environnementales.

Aucune intervention constatée durant la période de consultation du public.

- **14-4) Dépôts des avis des intervenants :**

Le public avait la possibilité de déposer des messages à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations étaient accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Aucune consultation constatée durant la période de consultation du public.

Les observations pouvaient également être transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la **Mairie de Libourne 42, place Abel Surchamp 33505 LIBOURNE Cedex**, elles ont été annexées au registre d'enquête.

Aucun courrier remis durant la période de consultation du public.

• **15 – Accueil du public :**

- **15-1) Modalités d'accueil du public :**

- Hors permanences le dossier DIG était consultable à l'accueil de la mairie de Libourne.
- Durant les permanences, l'accueil du public a été programmé dans la salle ronde, au premier étage et au rez-de-chaussée, salle Pierre BERNARD de la mairie de Libourne, pour la dernière permanence.
- Le public disposait d'un dossier d'enquête publique complet.

- **15-2) Composition du dossier d'enquête publique :**

- Pièce n° 1 : Liste des pièces figurant au dossier d'enquête :
- Pièce n° 2 : Demande CE,
- Pièce n° 3 : Désignation CE,
- Pièce n° 4 : Arrêté EP concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de La Ganne Secteur Beauséjour sur la Commune de LIBOURNE,
- Pièce n° 5 : Dossier d'enquête publique,
- Pièce n° 6 : Avis d'EP,
- Pièce n° 7 : Registre d'enquête publique.

• 16 – Clôture de la période de consultation du public :

- **Mardi 02 mai 2023 :**

- À 17h00, la fin de la dernière permanence, coïncidant avec la fin de l'enquête, j'ai procédé à la clôture du registre que j'ai conservé avec le dossier d'enquête afin de le remettre à la DDTM avec mon Rapport d'Enquête.

- **16-1) Interventions du public sur le Registre d'Enquête Publique :**

- Aucune intervention n'a été relevée pendant et hors permanences.

Le public ne s'est intéressé en aucune manière à cette DIG.

- **16-2) Dépôt de messages numériques :**

Le public avait la possibilité de déposer des messages à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante :

ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations étaient accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

- Aucun message relevé sur le site : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- **16-3) Dépôt de messages ou de courriers remis en mairie :**

Les observations pouvaient également être transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la **Mairie de Libourne 42, place Abel Surchamp 33505 LIBOURNE Cedex.**

- Aucun courrier n'a été adressé ou déposé à la Mairie de Libourne ;

- **16-4) Accès gratuit au dossier au dossier :**

Un accès gratuit au dossier, ouvert au public sur le poste informatique à l'accueil de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, cité administrative 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public était disponible.

- Aucune demande pour l'usage de cet accès numérique gratuit au dossier.

- **16-5) Communication du dossier d'enquête publique :**

Toute personne pouvait demander à ses frais la communication du dossier d'enquête auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales.

- Aucune demande de communication du dossier n'a été effectuée.

- **16-6) Incidents relevés au cours de l'enquête publique.**

- Aucun incident n'a été relevé au cours de la consultation du public.

• 17) - Remise des courriers et du registre d'enquête publique :

La remise du dossier d'enquête publique, tenu à la disposition du publique, a été remis par mes soins le mardi 23 mai 2023 à Monsieur José BLUNEAU SPE/Protection Environnemental et Site, DDTM avec le rapport d'enquête publique.

- II -

- DIG -

Historique :

La construction du lotissement « Beauséjour », dans le lit du ruisseau Le Ganne dit « ruisseau du mauvais temps » lui a valu en 20 ans, 12 fois l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Le 31 mai 2008 de violents orages (pic d'intensité 65 mm en ½h) conjugués à une marée montante sur l'Isle et la Dordogne, bloquant les petits ruisseaux, ont donné lieu à un événement caractérisé de crue centennale. Les inondations ont nécessité le relogement de plusieurs familles (80 cm d'eau au n°4 du lotissement Beauséjour).

La commune de Libourne fait partie de la Cali (communauté d'agglomération du Libournais). Suite à l'épisode de pluie intense de mai 2020, la ville de Libourne a demandé le rétablissement artificiel des zones humides et hydrauliques en amont du lotissement Beauséjour.

La Figure 1 ci-dessous précise la localisation du site « Grand Beauséjour » et les terrains objet de la DIG.

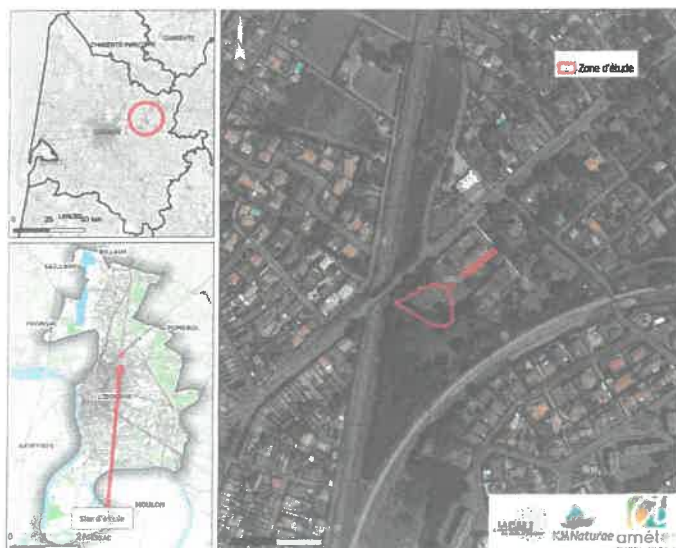


Figure 1 – Cartographie du plan général de situation

Le PLU de la ville de Libourne prévoit la réserve d'un emplacement d'utilité publique affecté à la parcelle BI 102, appartenant à Monsieur Mouty, afin de réaliser un ouvrage de prévention des inondations du ruisseau la Ganne et de réduire la vulnérabilité des habitations du lotissement Beauséjour au risque inondation.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) s'engage à prendre à sa charge la totalité des dépenses de l'ensemble des dispositions nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Monsieur Mouty Daniel, agissant en qualité de propriétaire de la parcelle BI 102 et désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » accepte que la Cali réalise sur ladite parcelle les travaux décrits ci-dessous.

Description des travaux : création d'une zone de laminage de crues du ruisseau la Ganne (dénommé aussi Ruisseau du mauvais temps)

Les travaux visent à réduire le débit de pointe de 37,6% du débit de pointe décennal et de 47,7% du débit de pointe centennal.

10 ans
37,6% de réduction du débit de pointe

100 ans
47,7% de réduction du débit de pointe



La réalisation de ce projet nécessite l'obtention d'une DIG (déclaration d'intérêt général) permettant de réaliser les travaux et d'engager les financements correspondants, à la charge de la collectivité.

Ce projet porte sur l'aménagement d'un nouveau cheminement des lits mineur et majeur du ruisseau LA GANNE dit « ruisseau du mauvais temps » sur la propriété de Monsieur Daniel Mouty parcelle BI 102 au cadastre.

Monsieur Daniel Mouty a signé le 27 octobre 2022 un accord écrit au programme de travaux envisagés sur sa propriété. Au cours des investigations pour ce projet il s'est toujours montré compréhensif et ouvert au projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne, secteur amont du lotissement Beauséjour sur la Commune de LIBOURNE.

A noter l'absence de convention avec Monsieur Daniel Mouty concernant l'accès dans le temps à sa propriété, pour la réalisation de l'entretien et la remise en état des aménagements suite aux destructions dues aux intempéries.

Ces travaux ont pour but de canaliser l'écoulement des eaux du ruisseau Le Ganne :

- En créant un nouveau cheminement, le lit d'écoulement de ce ruisseau n'est plus apparent actuellement.
- En réalisant une pente permettant de maîtriser la vitesse d'écoulement des eaux.
- En créant une zone d'expansion afin de contrôler, en cas de crues, les eaux en excédent
- Restituer naturellement dans le temps l'excédent.
- Maîtriser et limiter le niveau d'écoulement dans le lotissement Beauregard.

- III -

- Modalités de fin d'enquête -

- 31 - Clôture de l'enquête, du registre et du dossier d'enquête publique :
La clôture de l'enquête et du registre d'enquête ont été effectués par le commissaire enquêteur comme spécifié par l'arrêté du 9 mars 20^o23 le mardi 2 mai à 17h00.

- 32 – PV de la consultation du public :

Pièce jointe n°61 , le compte-rendu de la période de consultation du public a été transmis le mercredi 3 mai 2023 à Monsieur Mathieu TEISSIER, responsable GEMAPI de LA CALI

- Ce compte-rendu fait état de l'absence d'interventions pendant et hors permanences ;
- il questionne le pétitionnaire sur le suivi des aménagements après intempéries :

- Question du Commissaire Enquêteur :

A qui incombera, l'entretien et la remise en état, si nécessaire, des aménagements réalisés dans le cadre de ce projet ?

- Au propriétaire riverain parcelle BI 102 Monsieur Daniel MOUTY ?
- À LA CALI ?
- À LA CALI et à Monsieur Daniel MOUTY ?

Il paraît important de préciser les obligations de chaque intervenant et les responsabilités qui lui incombent.

En outre, si cette charge incombe à La CALI, il paraît indispensable de négocier, avec le propriétaire des lieux, une autorisation d'accès pour les engins et les personnels de chantier pour les opérations de restauration à venir, après intempéries, du nouveau lit de la rivière « La Ganne ».

- 33 – Mémoire en réponse du pétitionnaire

Pièce jointe n°62, le mémoire en réponse, signé par Monsieur Jean-Claude ABANADES Conseiller délégué en charge de la GEMAPI m'est parvenu le vendredi 05 mai 2023, il précise :

- Réponse de la Cali :

Il est prévu d'établir une convention entre le propriétaire de la parcelle BI 102, M. MOUTY et la Cali.

Cette convention mentionnera le suivi technique et fonctionnel des aménagements réalisés par la Cali et l'entretien à y effectuer par l'intermédiaire d'une notice d'entretien.

Suite aux échanges entre la Cali et M. MOUTY, ce dernier a souhaité se charger de l'entretien de la végétation.

Dans le temps, s'il s'avérait nécessaire que la Cali reprenne à sa charge tout ou partie de l'entretien de l'ouvrage et de la végétation cela serait négocié avec le propriétaire en actualisant la convention avec une autorisation d'accès pour les engins et les personnels de chantier.

- 34 – Gestion des documents mis à la disposition du public.

Le dossier d'enquête publique a été remis avec le rapport d'enquête à Monsieur José BLUNEAU SPE/Protection Environnementale et Site, DDTM le mardi 23 mai 2023.

- CONCLUSIONS du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR -

La CALI, à la demande de la Municipalité de Libourne, propose un projet de restructuration de l'écoulement des eaux du ruisseau La Ganne en amont du lotissement Beausèjour.

Les aménagements envisagés se situent sur la propriété de Monsieur Daniel Mouty parcelle BI 102 commune de Libourne.

Monsieur Daniel Mouty, en toute connaissance, accepte la réalisation des travaux et signe une attestation d'autorisation permettant ces travaux le 27 octobre 2022.

Un accord a aussi été finalisé en ce qui concerne l'accès au chantier par une voie privée et l'utilisation d'engins de petite taille.

L'aménagement d'un nouveau cheminement pour l'écoulement des eaux de ce ruisseau et l'aménagement d'un espace tampon doit limiter l'incidence des crues dans le lotissement Beausèjour.

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure administrative réglementaire qui convient à ce projet en permettant l'intervention et le financement par la collectivité sur un terrain privé.

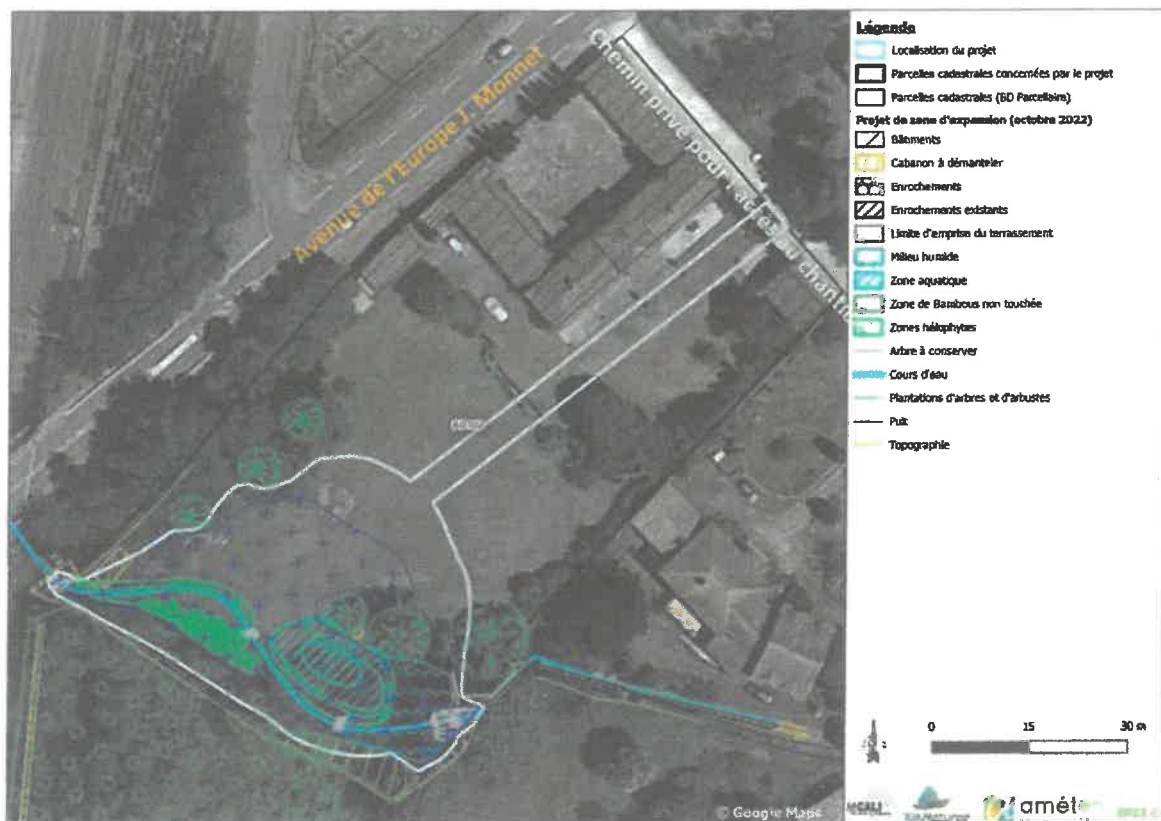


Figure 22 – Cartographie du parcellaire concerné par le projet

L'intérêt général des travaux est justifié par la nécessité d'engager des actions de gestion du risque inondation et de restauration des milieux aquatiques, nécessaire pour atteindre les objectifs réglementaires pour parvenir au bon état écologique des milieux aquatiques, au maintien et la préservation des usages de l'eau sur le bassin versant et l'amélioration de la continuité écologique.

Le mémoire en réponse fait état d'un accord verbal entre LA CALI et Monsieur Daniel MOUTY concernant l'entretien et la remise en état des aménagements réalisés.
Cet accord devra faire l'objet d'une convention écrite engageant aussi la succession Monty
Cette convention doit préciser les responsabilités et les engagements des parties prenantes en ce qui concerne l'entretien de la végétation et les interventions futures d'enlèvement d'embâcles, coupes, curages, nettoyages et remises en état du site si nécessaire suite aux nuisances générées par les intempéries.

Au vu des éléments développés dans le dossier d'étude et des solutions proposées, sous réserve de la prise en compte de la remarque ci-dessus j'émet :

UN AVIS FAVORABLE

à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettant les travaux pour la diminution de l'impact des crues sur la ville de Libourne, secteur amont du lotissement Beausejour parcelle BI 102 propriété de Monsieur Daniel Mouty.

Le mardi 23 mai 2023

Le commissaire enquêteur titulaire : Joseph PICO

A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, fluid loops and strokes, positioned below the text of the commissioner's name.

- V -

- liste des pièces jointes de 51 à 64 -

- - 51) - 28 février 2023 Demande de désignation d'un commissaire enquêteur.
- - 52) – 28 février 2023 - Décision n°E23000026/33 du Tribunal Administratif de Bordeaux, pour la désignation de M Joseph PICO Commissaire Enquêteur Titulaire-
- - 53) - Arrêté d'ouverture d'enquête publique.
- - 54) - Avis d'enquête publique.
- - 55 et 57) - Publicité dans la presse locale : Les Échos Judiciaires Girondins.
- - 56 et 58) - Publicité dans la presse locale : Sud Ouest.
- - 59) - Attestation d'affichage.
- - 60) – Attestation autorisation de travaux – Daniel MOUTY / LA CALI.
- - 61) – CR période de consultation du public.
- - 62) - Mémoire en réponse du pétitionnaire.
- - 63) – Affiche mairie de Libourne. .
- - 64) – Affiche au 4 avenue de l'Europe

- - 51) - 28 février 2023 Demande de désignation d'un commissaire enquêteur.

Bordeaux, le 28 février 2023

Unité Protection Environnement et Sites
Affaire suivie par : José Bluneau
tél: 05 47 30 53 29
jose.bluneau@gironde.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Président du
Tribunal Administratif de Bordeaux
9, rue Tastet - CS 21490
33063 BORDEAUX Cedex

OBJET: Désignation d'un commissaire-enquêteur pour diligenter une enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale - article L181-1 du code de l'environnement.

P.L. : Résumé non technique

Monsieur le Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (LA CALI) a déposé dans mes services une demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne.

Le maître d'ouvrage est Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournaise (LA CALI) - dossier suivi par Mathieu TEISSIER, les informations relatives au projet peuvent lui être demandées à l'adresse mail : mteissier@lacali.fr ou Tél : 05 24 24 21 53 ou 05 57 25 01 51.

Il m'appartient en conséquence de diligenter une enquête publique article L181-1 et suivants du code de l'environnement.

L'enquête publique environnementale sera réalisée conformément au Livre I chapitre III titre II du code de l'environnement. Cette consultation du public doit se dérouler du lundi 03 avril 2023 au mardi 02 mai 2023 inclus, aussi je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur qui sera chargé de mener cette enquête publique sur la commune de LIBOURNE.

P/le Directeur de la DDTM
P/la Chef du Service des
Procédures Environnementales
l'Adjoint


Stéphane LEDUC

- - 52) – 28 février 2023 - Décision n°E23000026/33 du Tribunal Administratif de Bordeaux, pour la désignation de M Joseph PICO Commissaire Enquêteur Titulaire-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 28/02/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E23000026 / 33

M. le Préfet
Préfecture de la Gironde
Direction Départementale des
Territoires et de la mer
Cité administrative - BP 90
33090 BORDEAUX CEDEX

Dossier n° : E23000026 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : demande de déclaration d'intérêt général concernant un projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur la commune de Libourne

M. le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Joseph PICO, officier de l'armée de terre à la retraite, demeurant Le Casse 12 chemin de Pierran, SADIRAC (33670) (tel : 09 80 68 67 40 ; portable : 06 78 22 61 69) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX' around the perimeter and a central emblem. A horizontal line is drawn across the signature and the stamp.

- - 53) - Arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Arrêté

**prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG)
concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau
de la Ganne Secteur Beauséjour sur la Commune de LIBOURNE**

**Le responsable du projet :
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (LA CALI)**

VU le Code de l'Environnement notamment les articles L122-1 et R122-1 et suivants concernant l'évaluation environnementale des projets, les articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-33 concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations ayant une incidence sur l'environnement, les articles L214-1 et R214-1 et suivants relatifs à la protection du milieu aquatique,

VU la demande présentée par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (LA CALI), pour la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la Commune de LIBOURNE,

VU la décision n° E23000026/33 du 28 février 2023 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant Monsieur Joseph PICO pour diligenter l'enquête publique sur ce projet,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 accordant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde en vue de signer les arrêtés d'ouverture d'enquête publique,

CONSIDÉRANT que le dossier a été jugé complet et régulier et doit être soumis à une enquête publique dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale,

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés à la Mairie de Libourne par les soins du Maire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le Maire.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf si impossibilité, cet avis sera également publié par voie d'affiches par les soins du maître d'ouvrage, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique. Cet avis devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel du 09 septembre 2021 « *les affichages mesurent au moins 42 cm sur 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune* ».

Cet avis sera dans les mêmes délais, mis en ligne sur le site internet des Services de l'État de la Gironde : www.gironde.gouv.fr rubriques « publications » « publications légales » « enquêtes publiques 2023 ».

ARTICLE 6 - FORMALITES DE FIN D'ENQUÊTE : A la fin de l'enquête, le Maire remettra ou transmettra dans les vingt-quatre heures, au Commissaire enquêteur le registre d'enquête et les lettres d'observations reçues, avec un certificat attestant de l'affichage de l'avis d'enquête dans les communes. Le Commissaire enquêteur procédera à la clôture du registre.

Le Commissaire enquêteur convoquera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours, ses observations.

Le Commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à l'opération.

Le Commissaire enquêteur transmettra au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire pourra être accordé à la demande du Commissaire enquêteur formulée auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, après avis du responsable du projet.

ARTICLE 7 - CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS :

Le conseil municipal de la commune de Libourne sera appelé à donner un avis sur le dossier dès l'ouverture de l'enquête. Ne seront pris en compte que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 8 - DECISIONS : Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer par un arrêté sur la demande de DIG.

ARTICLE 9 - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ENQUÊTE :

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Libourne, à la Direction des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales, ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde :

www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales .

- - 54) - Avis d'enquête publique.



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG)
concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues
sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour
sur la commune de Libourne**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 03 avril 2023 au mardi 02 mai 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne.

Le responsable du projet est la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (LA CALI) – 42, rue Jules Ferry BP 2026 – 33503 LIBOURNE Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 53 57 53 42.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de Libourne aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé **au commissaire enquêteur à la Mairie de LIBOURNE 42, place Abel Surchamp 33505 LIBOURNE Cedex**. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Joseph PICO Officier de l'Armée de Terre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après **à la Mairie de LIBOURNE**:

- lundi 03 avril 2023 de 09h00 à 12h00
- mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 20 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 28 avril 2023 de 09h00 à 12h00
- mardi 02 mai 2023 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Libourne, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

- - 55 et 57) - Publicité dans la presse locale : Les Échos Judiciaires Girondins.

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON
 AVOCAT A LA COUR
 18 RUE JULES FERRY - 33500 LIBOURNE
 Tél : 05.57.50.10.50
 marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
 AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

MAISON D'HABITATION

«Lieu dit Court d'Argent - 386 Court d'Argent»
 33330 SAINT SULPICE DE FALEYRENS

MISE A PRIX : 128 700 €

ADJUDICATION DU 05 MAI 2023 À 14 HEURES

POURSUIVANT : Madame HIBERT épouse BAIA Odile née le 21 novembre 1967 à Libourne demeurant «1 Les Fourmiers» 33790 PELLEGRUE, ayant pour avocat plaçant la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ

DESIGNATION : Maison d'habitation sise commune de SAINT SULPICE DE

FALEYRENS (33330) «Lieu dit Court d'Argent - 386 Court d'Argent» cadastrée dite commune section ZN n°148 pour une contenance de 28 a 82 ca.

Première partie : cuisine, couloir, salon/salle à manger, wc, pièce d'env 44,40 m², salle de bains, petit couloir, garage, 3 chambres

Deuxième partie : entrée, pièce principale, wc, couloir, salle de bains, chambre.

Cette maison fait l'objet de plusieurs baux d'habitation et commerciaux

Occupée

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE sous les références 21/00014 et de la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra porter les enchères pour toutes personnes solvables.

VISITE : se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD - ADO Commissaires de Justice à BLAYE (05.57.42.63.40)

L23EJ1167

SCP AVOCAGIR
 22 rue Elisée Reclus 33000 BORDEAUX
 TEL: 05.56.44.68.86 - FAX: 05.56.44.68.79
 Courriel : contact@avocagir.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
 30 RUE DES FRERES BONIE

APPARTEMENT T1 ET UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

(lot n°78 - 75/10.000^{m²} et lot n° 179 - 10/10.000^{m²})
 1 et 3 rue Georges Jérôme Duret - 33310 LORMONT
 Immeuble cadastré Section AO n°374 (14a 58ca)

MISE A PRIX : 35 000 €

LE JEUDI 27 AVRIL 2023 À 15 HEURES

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du Juge de l'Exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant. Rens. Tél. au 05.56.44.68.86.

VISITES : Le 11.04.2023 de 10h à 12h et le 17.04.2023 de 14h à 16h.

RG : 22/00095

L23EJ1155

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13
 publicite@echos-judiciaires.com

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne

Une enquête publique est prescrite du lundi 03 avril 2023 au mardi 02 mai 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne.

Le responsable du projet est la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (LA CALL) - 42, rue Jules Ferry BP 2026 - 33503 LIBOURNE Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 53 57 53 42.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de Libourne aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2023».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de LIBOURNE 42, place Abel Surchamp 33505 LIBOURNE Cedex. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Joseph PICO Officier de l'Armée de Terre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après à la Mairie de LIBOURNE :

- lundi 03 avril 2023 de 09h00 à 12h00
- mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 20 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 28 avril 2023 de 09h00 à 12h00
- mardi 02 mai 2023 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Libourne, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ10971

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : SIAEPA de LA REGION D'ARVEYRES - 12 bis route de Libourne - 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet des marchés : Travaux d'AEP et Assainissement avenue d'IZON à VAYRES

Caractéristiques des travaux :

LOT 1 : Canalisations à VAYRES - AEP et EU - Avenue d'IZON

LOT 2 : POSTE DE REFOULEMENT à VAYRES - EU - Avenue d'IZON

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 08 Mars 2023

Date limite de remise des offres : Lundi 03 Avril 2023 à 12h00 sur la plateforme de la consultation

L23EJ10786



SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne

Une enquête publique est prescrite du lundi 03 avril 2023 au mardi 02 mai 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne.

Le responsable du projet est la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (LA CALI) - 42, rue Jules Ferry BP 2026 - 33503 LIBOURNE Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 53 57 53 42.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de Libourne aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2023».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de LIBOURNE 42, place Abel Surchamp 33505 LIBOURNE Cedex. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Joseph PICO Officier de l'Armée de Terre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après à la Mairie de LIBOURNE :

- lundi 03 avril 2023 de 09h00 à 12h00
- mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 20 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 28 avril 2023 de 09h00 à 12h00
- mardi 02 mai 2023 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Libourne, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ10972

CONSTITUTIONS



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
cncontact@groupecf.com

GOLDEN VINTAGE MAROQUINERIE
Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros
Siège social : 3 route de Lassalle 33930 VENDAYS MONTALIVET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENDAYS MONTALIVET du 28 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : GOLDEN VINTAGE MAROQUINERIE
Siège social : 3 route de Lassalle, 33930 VENDAYS MONTALIVET
Objet social : Création, achat et vente de produits de maroquinerie, d'étuis à lunettes
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la

Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros
Gérance : Madame Géraldine VEZIA, demeurant 3 route de Lassalle 33930 VENDAYS MONTALIVET, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ14387

GFA LES CHAMPS LIBRES DE FONTET

Groupement Foncier Agricole au capital de 440 000 Euros
Siège social : 232 rue de Bègles 33800 BORDEAUX
Société en cours d'immatriculation

Par acte sous seing privé en date du 27 mars 2023, il a été constitué un groupement foncier agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GFA LES CHAMPS LIBRES DE FONTET**

Forme : Groupement Foncier Agricole
Siège social : 232 rue de Bègles - 33800 BORDEAUX

Capital : 440 000 Euros divisé en 4 400 parts de 100 Euros

Objet : La propriété, la jouissance, l'administration, par datation à bail de tous biens et droits immobiliers à usage agri-

cole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition

Durée : 99 ans

Gérant : Madame Myriam BESSIERES, demeurant au 232 rue de Bègles- 33800 BORDEAUX

Toutes cessions de parts sociales avec agrément des coassociés vis à vis des tiers.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ14485



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
cncontact@groupecf.com

SCM JULES GUESDE

Société civile de moyens

au capital de 200 euros

Siège social : 75 rue Jules Guesde, 33270 FLOIRAC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/03/2023 à FLOIRAC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : SCM JULES GUESDE

Siège social : 75 rue Jules Guesde, 33270 FLOIRAC

Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés en veillant au respect de liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Emmanuelle BARTHOU demeurant 88 rue Paul Camelle 33100 BORDEAUX et Claire BELAUBE demeurant 16 rue du Petit Cardinal 33100 BORDEAUX

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

L23EJ14558



HEIMDALL

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 allée des Pins 33290 LUDON MEDOC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUDON MEDOC du 29/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HEIMDALL

Siège : 4 allée des Pins 33290 LUDON MEDOC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : entreprise générale du bâtiment, rénovation, aménagement inté-

rieurs et extérieurs et d'une manière générale tous travaux de bâtiments

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Emmanuel COSTANZO demeurant 4 allée des Pins 33290 LUDON MEDOC

Directeur général : Monsieur Nicolas FABRA NAUZIE demeurant 157 chemin de Compasnant 33420 GENISSAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
Le Président

L23EJ14563

Suivant acte SSP en date du 29/03/2023, il a été créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation, la société dont la dénomination est **LES TROIS POUSSINS**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5000 euros, divisés en 500 parts de 10 euros entièrement souscrites et libérées pour un montant de 5000 euros apporté en numéraire, soit cinq cents parts sociales numérotées de 1 à 500, dont le siège social se situe D1215 ANGLE CHEMIN DE LA TUILLERIE 33160 ST MEDARD EN JALLES, ayant pour objet la - Restauration cuisine traditionnelle, plancha, barbecue, sandwicherie, pâtisserie, sur place ou à emporter, traiteur, débit de boissons, représentée par son Gérant, associé unique Monsieur Julio ACOSTA ROMAN, né le 8 mars 1979 à KELLEENG, comté de BELL, état du TEXAS (ETATS-UNIS), de nationalité américaine, demeurant 54 C Avenue de Magudas à MERIGNAC (33700), divorcé le 11 octobre 2010 de Madame Bérangère MANES, née le 08 décembre 1980 à VILLENEUVE SUR LOT.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux

Pour Avis et mention
Le Gérant

L23EJ14567

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

-Dénomination : **Bistrot L'Enclos SAS**

-Forme : Société par actions simplifiée

-Siège social : 13 Avenue du Général de Gaulle (33330) SAINT-SULPICE DE FALEYRENS

-Objet :

-Exploitation de fonds de commerce de restauration traditionnelle, débit de boissons (licence IV), brasserie, pizzeria

- Vente de plats et de vins à emporter, vente par internet

- Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de Libourne

- Capital : 3.000 euros

- Président : M. BRANDAO Manuel demeurant 37 Rue de la Poste (33330) SAINT-SULPICE DE FALEYRENS

Pour avis

Le Président

L23EJ14578

Aux termes d'un ASSP en date du 30/03/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MCTP**
Objet social : travaux de terrassement et travaux préparatoires

Siège social : 4bis route de Barène-plane 33930 VENDAYS-MONTALIVET
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Gérance : M. CALLEDE Maxime, demeurant 4bis route de Barène-plane 33930 VENDAYS-MONTALIVET

L23EJ14611

- - 56 et 58) - Publicité dans la presse locale : Sud Ouest.

SUD OUEST Emploi

Retrouvez les offres emploi dans la région sur sudouest-emploi.com

Carrières et professions

Santé

La MSA (Mutualité sociale agricole) des Charentaises recrute en CDI à temps complet un

Médecin du travail

Chef de service (h/f)

Poste basé à Saintes (17) ou Angoulême (16), prise de fonction souhaitée le 15 mai 2023.

Sous l'autorité du Directeur Général, vous assurerez l'organisation technique et le management d'une équipe pluri-disciplinaire composée de 36 personnes : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, conseillers en prévention, assistantes administratives et 2 responsables.

Vos missions : piloter, coordonner, organiser, sécuriser l'activité de ce service qui a pour objectifs de préserver la santé des salariés et non-salariés agricoles, et d'améliorer leurs conditions de travail ; participer à l'évaluation des risques professionnels et à la prévention dans le cadre d'actions en milieu de travail ; contribuer au maintien en emploi des travailleurs agricoles ; exercer une activité de médecin du travail sur un secteur limité ; représenter la MSA des Charentaises auprès d'entreprises ou partenaires extérieurs.

Organisation du travail : autonomie d'organisation, souplesse des horaires, appui d'un secrétariat, statut salarié au forfait jour, possibilité de travail à distance, véhicule de service.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 21 mars 2023 à : recrutement@charentaises.com

Emplois publics

LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES ATLANTIQUE RECRUTE

10 AGENTS D'EXPLOITATION PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (H/F)

Vous assurerez les missions de patrouillage, d'exploitation, d'entretien et d'intervention sur le réseau routier national.

- 7 agents par concours externe
- 3 agents par concours interne

Date limite de réception des dossiers : vendredi 7 avril 2023 à 16 heures.

- Épreuves écrites : mercredi 26 avril 2023 à Champniers (dépt. 16)
- Épreuves pratiques et oral : 24-25-26 mai 2023
- Localisation indicative des postes : dépt 86-16-17-33

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr ou dira.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'unité développement des compétences au 05 57 81 65 30 ou 05 57 81 65 29.

Offres d'emploi

Transport/Logistique

NSO DIFFUSION à Fargues de Langon (33) recherche un **PORTEUR DE JOURNAUX (H/F)** secteur AURORS (33), possédant un moyen de locomotion pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST. Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature, tél : 05.57.36.45.50 depot14fargues@gmail.com

Société **LEVEQUE** à Mérignac recherche **PORTEUR DE JOURNAUX (H/F)** possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST sur le secteur de BELIN BELUET (33). Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature : tél 05.57.10.05.40 <http://www.wlg-press.fr/candidature>



Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas.

CONSEIL PERSONNALISÉ | EXPERTISE PROXIMITÉ | DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr - 05 35 31 27 42

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté de communes Castillon-Pujols

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Gensac

Par arrêté n° AR2023_008, en date du 7 mars 2023, le président de la Communauté de communes Castillon-Pujols a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de modification n° 1 du PLU de Gensac. L'enquête se déroulera du **lundi 3 avril à 9h30** au **jeudi 4 mai à 12h30**.

Durant cette période, un dossier sera mis à disposition du public au secrétariat de mairie et au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier pourra être consulté et téléchargé sur les sites Internet : <https://www.castillonpujols.fr> et <https://www.gensac.fr>

M^{me} **Hélène DURAND-LAVILLE**, désignée en qualité de commissaire enquêteur pour ce dossier assurera trois permanences en mairie de Gensac de 9h30 à 12h30, le **lundi 3 avril**, le **mercredi 19 avril** et le **jeudi 4 mai**. Pendant la durée de l'enquête les observations sur le dossier pourront être consignés sur les registres d'enquête déposés en mairie et à la Communauté de communes. Elles pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Madame la Commissaire enquêteur, mairie de Gensac, place de l'Hôtel-de-ville, 33890 Gensac, ou par voie électronique : mairie-de-gensac@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront transmis au président et au maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site Internet <https://www.castillonpujols.fr>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. À l'issue de l'enquête et au vu du rapport de la commissaire enquêteur et de ses conclusions, le Conseil municipal et le Conseil communautaire délibéreront sur le projet.

Commune de Cadarsac

INSTALLATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Par délibération n° 2023-09 en date du 7 février 2023, le Conseil municipal a institué le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines définies par le PLU approuvé le 20 février 2020.

Cette délibération est affichée et publiée par voie électronique sur le site Internet de la mairie de Cadarsac, pendant au moins un mois à compter du 14 mars 2023. La délibération ainsi que le plan délimitant le périmètre du DPU sont tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Annonces légales

Vie des sociétés

MICHELINE

AVIS DE CONSTITUTION

aux termes d'un ASSP en date du 13 mars 2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MICHELINE.

Objet social : Mich

Objet social : Friperie et décoration.

Capital social : 51, rue Anédée-Berquy, 33130 Bègles.

Capital : 1 000 euros.

Forme : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bordeaux.

Adresse : M^{me} Jeanne VIELLEFOSSÉ, demeurant 1, rue Anédée-Berquy, 33130 Bègles.

Jeanne VIELLEFOSSÉ.

TIMOE

CONSTITUTION

aux termes d'un ASSP en date du 13/03/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TIMOE

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : toutes prestations de maîtrise d'œuvre, d'ingénierie, d'études, d'expertises ou de conseils dans les domaines des travaux publics, des rénovations et constructions immobilières ; Toutes prestations de gestion et d'assistance technique immobilière ; La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Objet social : 13 rue Thales, BP 90168, 33708 MERIGNAC CEDEX

Capital : 19 000 €

Forme : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX.

Adresse : Monsieur VILLETTE-BORET Jérôme, demeurant 58 B avenue George Clemenceau, 33140 MILLENAVE D'ORNON

Direction départementale des territoires et de la mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne

Une enquête publique est prescrite du **lundi 3 avril 2023 au mardi 2 mai 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne. Le responsable du projet est le Communauté d'Agglomération du Libournais (La CAL), 42, rue Jules-Ferry, BP 2026, 33503 Libourne Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél. 05 53 57 53 42.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la mairie de Libourne aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : dmn-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Libourne, 42, place Abel-Surchamp 33505 Libourne Cedex. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction départementale des territoires et de la mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

M. **Joseph PIGO**, officier de l'armée de terre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après à la mairie de Libourne :

- **lundi 3 avril 2023, de 9 h à 12 heures ;**
- **mercredi 12 avril 2023, de 14 h à 17 heures ;**
- **jeudi 20 avril 2023, de 14 h à 17 heures ;**
- **vendredi 28 avril 2023, de 9 h à 12 heures ;**
- **mardi 2 mai 2023, de 14 h à 17 heures.**

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Libourne, à la Direction départementale des territoires et de la mer ainsi que sur les sites Internet des services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des Procédures environnementales.

Plan Local d'Urbanisme

Mairie de Saint-Jean-d'Ilac

120, avenue du Las, 33127 Saint-Jean-d'Ilac
Commune de Saint-Jean-d'Ilac

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

Prescription d'une procédure de modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté du 27 février 2023, le maire de Saint-Jean-d'Ilac a prescrit l'engagement d'une modification simplifiée du Plan local d'urbanisme pour faire évoluer le zonage de la parcelle cadastrée section BL n° 3 d'une surface de 15 815 m² de la zone N à la zone A du PLU afin de tenir compte et de préserver l'exploitation agricole existante.

Cet arrêté est affiché pendant un mois en mairie de Saint-Jean-d'Ilac. Les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée seront définies ultérieurement par le Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé

SUD OUEST

SUD OUEST Emploi

Retrouvez les offres emploi dans la région sur sudouest-emploi.com

Carrières et professions

Autres qualifications

Vous souhaitez un complément de revenu ou de retraite ?

Nos dépositaires recherchent sur les départements 16, 17, 24, 33, 40, 47, 64 des

Porteurs de journaux (h/f)

- Moyen de locomotion indispensable
- Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse)
- Commissions motivantes

Contact : candidatures.vcp@gmail.com

Offres d'emploi

Transport/Logistique

Société ADES basé à Castelnau recherche un PORTEUR DE JOURNAUX (H/F) possédant un moyen de locomotion pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST sur le secteur du PIAN MEDOC (33). Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature : tel : 05.56.58.35.39 / castelnau@ades.com

Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNEL | COACHING PERSONNEL | FORMATION | DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

05 35 31 27 42

Charente des métiers de l'emploi Sud-Ouest

Vos rendez-vous Annonces

- IMMOBILIER mardi et dimanche
- PRÈS DE CHEZ VOUS mercredi et vendredi
- RENCONTRES mercredi et dimanche
- EMPLOI jeudi et samedi
- FORMATION samedi
- AUTOMOBILE vendredi

Vous souhaitez publier votre annonce ?*
Contactez-nous
pub@sudouest.fr | 05 35 31 27 40

SUD OUEST

Charente Libre | DL | L'ÉCLAIR | La République

* Rubriques réservées aux professionnels et associations

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Communauté de communes Castillon-Pujols

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Gensac

Par arrêté n° AR2023_008, en date du 7 mars 2023, le président de la Communauté de communes Castillon-Pujols a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de modification n° 1 du PLU de Gensac. L'enquête se déroulera du lundi 3 avril à 9h30 au jeudi 4 mai à 12h30. Durant cette période, un dossier sera mis à disposition du public au secrétariat de mairie et au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier pourra être consulté et téléchargé sur les sites Internet : <https://www.castillonpujols.fr> et <https://www.gensac.fr>. M^{me} HÉLÈNE DURAND-LAVILLE, désignée en qualité de commissaire enquêteur pour ce dossier assurera trois permanences en mairie de Gensac de 9h30 à 12h30, le lundi 3 avril, le mercredi 19 avril et le jeudi 4 mai. Pendant la durée de l'enquête les observations sur le dossier pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie et à la Communauté de communes. Elles pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Madame la Commissaire enquêteur, mairie de Gensac, place de l'Hôtel-de-Ville, 33890 Gensac, ou par voie électronique : mairie-de-gensac@wanadoo.fr. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront transmis au président et au maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site Internet <https://www.castillonpujols.fr>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. À l'issue de l'enquête et au vu du rapport de la commissaire enquêteur et de ses conclusions, le Conseil

Direction départementale des territoires et de la mer Service des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne

Une enquête publique est prescrite du lundi 3 avril 2023 au mardi 2 mai 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne. Le responsable du projet est la Communauté d'Agglomération du Libournais (La DALI), 42, rue Jules-Ferry, BP 2026, 33503 Libourne Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tel : 05 55 57 53 42.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la mairie de Libourne aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Libourne, 42, place Abel-Surchamp 33505 Libourne Cedex. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction départementale des territoires et de la mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

M. Joseph PIGU, officier de l'armée de terre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après à la mairie de Libourne :

- lundi 3 avril 2023, de 9 h à 12 heures ;
- mercredi 12 avril 2023, de 14 h à 17 heures ;
- jeudi 20 avril 2023, de 14 h à 17 heures ;
- vendredi 28 avril 2023, de 9 h à 12 heures ;
- mardi 2 mai 2023, de 14 h à 17 heures.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et de ses conclusions de la commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Libourne, à la Direction départementale des territoires et de la mer ainsi que sur les sites Internet des services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur cette demande. Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des Procédures environnementales.

Autres avis



Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des procédures environnementales

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet de requalification du réseau des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de EYSINES

En application de l'article L122-19 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public du lundi 24 avril 2023 au mardi 23 mai 2023 inclus, sur la demande de projet de requalification du réseau des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de Eysines demandé par Bordeaux Métropole. Le responsable du projet est Bordeaux Métropole - Esplanade Charles-de-Gaulle 33045 Bordeaux Cedex, M. Emmanuel LARDEG.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, sans étude d'impact, sera consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public ». Les intéressés pourront faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr.

Toute observation transmise avant le début de la participation du public et après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier en support papier pourra être consulté à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales - cité administrative, 2 rue Jules-Ferry 33000 Bordeaux. Toute information complémentaire peut être demandée auprès de ce service tel : 05 47 30 53 28.

À la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée par le service instructeur et permettra la prise en considération des observations avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr. Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation sollicitée.



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



ROMANS & POLARS



Le nouveau "Ferbos" est arrivé !

Tout de sang chaud et vif, un livre de François Ferbos, 288 pages

EXTRAIT DU ROMAN

ENCADRÉ EN VENTE CHEZ NOTRE LIBRAIRE CITOYEN MARQUAIS DE JOURNAL

www.boutiques.sudouest.fr

Sud Ouest immobilier

Les constructeurs de maison individuelle chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com



- - 59) - Attestation d'affichage.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Enquête publique dans le cadre de la Déclaration d’Intérêt Général concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne

Je soussigné Philippe BUISSON, Maire de Libourne, certifie qu’il a été procédé à l’affichage, à la mairie de Libourne, aux endroits habituels et au 4 avenue de l’Europe à Libourne depuis le 17 mars 2023 jusqu’au 2 mai inclus, de l’avis d’enquête publique dans le cadre de la Déclaration d’Intérêt Général concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne.

Fait à Libourne le 10 mai 2023

Le Maire
Philippe BUISSON
Philippe BUISSON



Mairie de Libourne
Maire de Libourne
Hotel de Ville BP.200 – 33505 Libourne cedex
Tél. 05 57 56 19 32 – 05 55 33 76 – contact@libourne.fr
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.
www.libourne.fr

- - 60) – Attestation autorisation de travaux – Daniel MOUTY / LA CALI.

Attestation d'autorisation de travaux

Préambule

Le PLU de la ville de Libourne prévoit la réserve d'un emplacement d'utilité publique affecté à la parcelle BI 102, appartenant à Monsieur Mouty, afin de réaliser un ouvrage de prévention des inondations du ruisseau la Ganne et de réduire la vulnérabilité des habitations du lotissement Beauséjour au risque inondation.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) s'engage à prendre à sa charge la totalité des dépenses de l'ensemble des dispositions nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Monsieur Mouty Daniel, agissant en qualité de propriétaire de la parcelle BI 102 et désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » accepte que la Cali réalise sur ladite parcelle les travaux décrits ci-dessous.

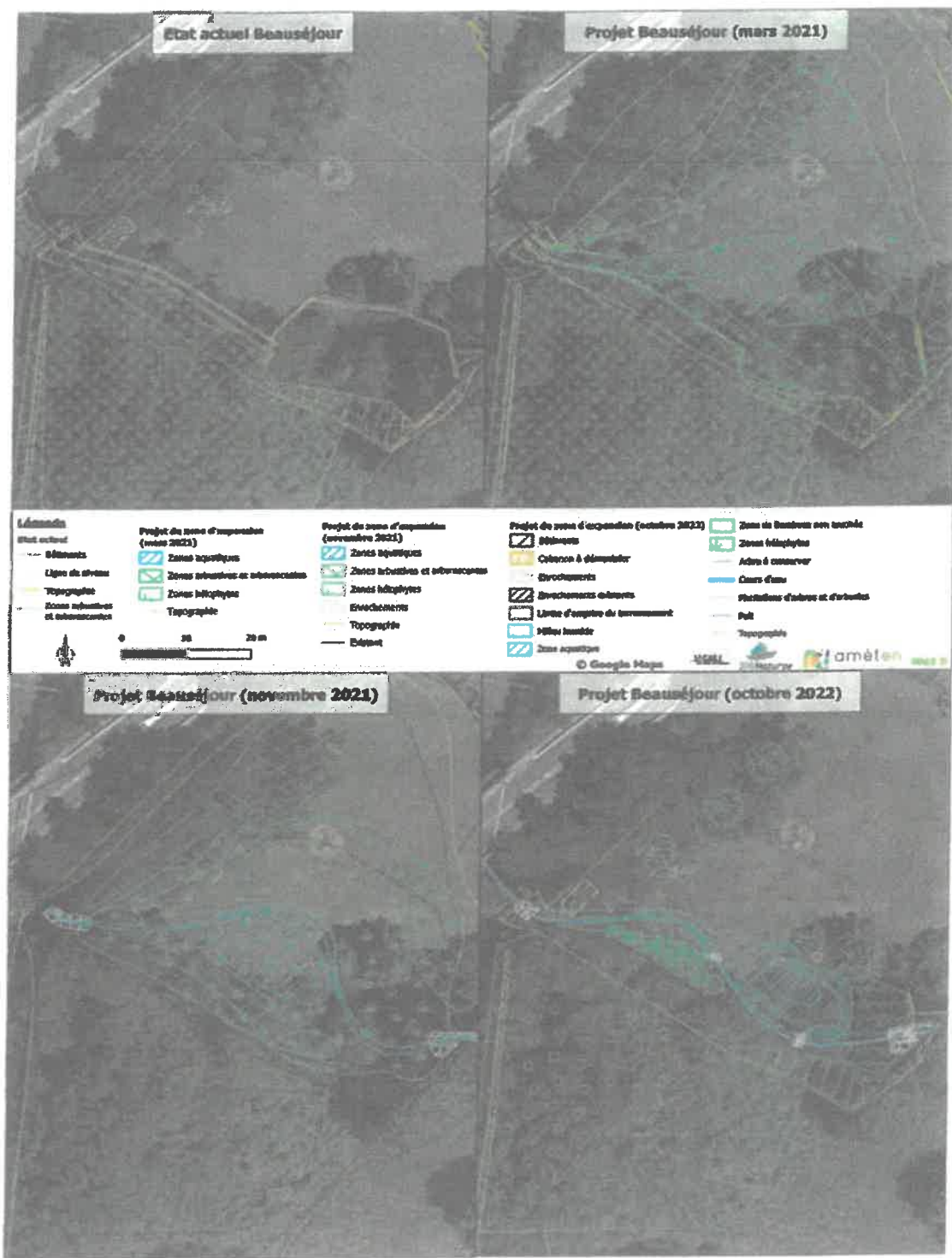
Description des travaux : création d'une zone de laminage de crues du ruisseau la Ganne (dénommé aussi Ruisseau du mauvais temps)

Les travaux visent à réduire le débit de pointe de 37,6% du débit de pointe décennal et de 47,7% du débit de pointe centennal.

10 ans
37,6% de réduction du débit de pointe

100 ans
47,7% de réduction du débit de pointe





DM

- - 61) – CR période de consultation du public.

Joseph PICO
Commissaire Enquêteur
12 chemin de Pierran
33670 Sadirac

à

**M Philippe BUISSON Président de
La Communauté de Communes du
Libournais (La CALI)
42 rue Jules FERRY 33503 LIBOURNE**

Objet : Compte Rendu du déroulement de la consultation du public

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

*Concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues
sur le ruisseau de La Ganne,
Secteur Beauséjour sur la Commune de LIBOURNE*

Le mardi 2 mai, la fin de la dernière permanence coïncidant avec la fin de la période de consultation du public, j'ai procédé à la clôture du registre d'enquête publique que j'ai conservé avec le dossier d'enquête tenu à la disposition du public du lundi 3 avril au Mardi 2 mai soit 30 jours consécutifs dont 24 jours ouvrés.

- Arrêté §1, §3 et §4 = Déroulement de la période de consultation du public :

- Aucune intervention n'a été relevée pendant et hors permanences.
- Aucun courrier n'a été reçu à la Mairie de Libourne.
- Aucun message sur le site DDTM spe2@gironde.gouv.fr
- Aucune demande de communication du dossier n'a été effectuée.

Le public ne s'est intéressé en aucune manière à cette DIG.

Remarque :

- Page 15 du dossier d'EP, dernier paragraphe :
Concernant « les obligations du propriétaire privé riverain » il est précisé ligne 1 :

- - 62)- Mémoire en réponse du pétitionnaire.

Communauté d'agglomération du libournais
Service GEMAPI
42 rue Jules FERRY
33503 LIBOURNE

à

Joseph PICO
Commissaire Enquêteur
12 chemin de Pierran
33670 SADIRAC

**Objet : Mémoire en réponse au déroulement de la
consultation du public**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues

sur le ruisseau de La Ganne,

Secteur Beauséjour sur la Commune de LIBOURNE

Remarque du commissaire enquêteur :

- Page 15 du dossier d'EP, dernier paragraphe :
Concernant « les obligations du propriétaire privé riverain » il est précisé ligne 1 :
***- Entretien régulier du lit des berges pour maintenir l'écoulement naturel des eaux,
enlèvement d'embâcles, entretien de la végétation.***

Aucune précision, concernant cette charge, n'est abordée dans le dossier DIG et dans l'engagement contractuel pour la réalisation du projet entre M Daniel MOUTY propriétaire de la parcelle BI 102 et la Cali.

- Question du Commissaire Enquêteur :

A qui incombera, l'entretien et la remise en état si nécessaire des aménagements réalisés dans le cadre de ce projet ?

- Au propriétaire riverain parcelle BI 102 Monsieur Daniel MOUTY ?
- À la Cali ?
- À la Cali et à Monsieur Daniel MOUTY ?

- - 63) – Affiche mairie de Libourne. .

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne

Une enquête publique est prescrite du lundi 03 au mardi 02 mai 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt général (DIG) concernant le projet de réhabilitation de zones de laminage de crues sur le ruisseau de la Ganne Secteur Beauséjour sur la commune de Libourne.

Le responsable de l'étude est Monsieur **YVES LEBLANC**, Directeur Général de l'IMPERATION DU LIBOURNAIS (LA CALI) - 42, rue Jules Ferry - 33500 LIBOURNE. Il peut être demandé au tel : 05 57 57 53 42.

Pendant la période indiquée ci-dessous, le dossier sera consultable à la Mairie de Libourne aux jours et heures ci-dessous ou le public pourra faire un dépôt de plainte au registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet www.gironde.gouv.fr rubrique "environnement" puis "public" puis "avis publics".

Le public pourra transmettre ses observations par courriel à l'adresse suivante : ddtm-ape2@gironde.gouv.fr.

Les personnes qui le souhaitent pourront se rendre sur le site internet de la Mairie de Libourne à l'adresse suivante : www.libourne.fr.

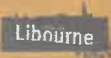
Un accord amiable au dossier sera ouvert au public sur le poste internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dite administrative 2 de la Gironde, Monsieur Jean-Louis BARRAULT, Commissaire enquêteur, 1 rue de la République - 33500 Libourne. Le dossier sera tenu à la disposition des citoyens de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Un accord amiable au dossier sera ouvert au public sur le poste internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dite administrative 2 de la Gironde, Monsieur Jean-Louis BARRAULT, Commissaire enquêteur, 1 rue de la République - 33500 Libourne. Le dossier sera tenu à la disposition des citoyens de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

- lundi : 9h00 à 17h00
- mardi : 9h00 à 17h00
- mercredi : 9h00 à 17h00
- jeudi : 9h00 à 17h00
- vendredi : 9h00 à 17h00

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Libourne, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande. Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



TAXIS POUR FACILITER VOTRE MO

- * 1-BARREAU
- * 2-BEKKAOU
- * 3-ABARKAN
- * 4-KAMMEC
- * 5-GHAZILI
- * 6-ABARKAN
- * 7-NACHIT A
- * 8-DRIOICHE
- * 9-LOUIS JEE

Service attentif et Laissez la priorité à la personne âgée de 65 ans et plus



L'arrêté préfectoral n° 12 du 12 janvier 2023 autorisant l'Unité de Gestion du SAGE pour les ouvrages de la CALI est tenu à la disposition de toute personne intéressée au service de l'Administration du 15 mai 2023

AVIS DE CONFLUENCE

Sur information du service de prévisions

Sur l'ensemble des communes de la Gironde

Une période de fortes marées a débuté mardi, culminant à 102 centimètres. Cette période est caractérisée par des conditions météorologiques favorables à la production de courants de marée. Les marées fortes de mercredi ont été observées à Libourne.

Station	Date et heure
Libourne	15/05/2023 - 09:00
Libourne	15/05/2023 - 09:00
Libourne	15/05/2023 - 09:00

L'arrêté préfectoral n° SEN 2022/08/05-096 du 26 décembre 2022 portant révision de l'autorisation globale des prélèvements par l'Unité de Gestion du SAGE

L'arrêté préfectoral du 13 mars 2023 fixant des prescriptions complémentaires à la

- - 64) – Affiche au 4 avenue de l'Europe

